Rapport Annuel

1987-1988

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

SOMMAIRE

Lettres de présentation	3-4-5
Les membres du Bureau	6
Les membres du Comité administratif	7
Statistiques sur les dossiers	8
Rapport du président	9
Rapport des activités du Bureau	11
Rapport des activités du comité administartif	13
Rapport du syndic et du comité de discipline	14
Rapport du comité d'inspection professionnelle	15
Rapport du comité d'examens, d'équivalence et de formation	18
Rapport du comité de la règlementation	19
Rapport du comité du journal	21
Etats financiers	22

Montréal, le 30 juin 1988

Monsieur Pierre Lorrain
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel de la Corporation professionnelle des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Claude Ryan

Montréal, le 30 juin 1988

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Conseil exécutif
Hôtel du Gouvernement
QUEBEC (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de la Corporation professionnelle des inhalothérapeutes du Québec.

Ce document est un compte-rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le premier jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt-sept et le trente et unième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-huit.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Jocelyn Vézina, inh.

Montréal, le 30 juin 1988

Monsieur Thomas J. Mulcair
Président
Office des professions du Québec
320, rue St-Joseph est
QUEBEC (Québec)
G1K 8G5

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Corporation professionnelle des inhalothérapeutes du Québec.

Ce document est un compte-rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le premier jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt-sept et le trente et unième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-huit.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Jocelyn Vézina, inh.

LES MEMBRES DU BUREAU:

BELANGER, Richard, inh. (1)

BILODEAU, Gilles, inh.

BOILARD, Jacques *

CAMPEAU-FILLION, Francine *

CHOUINARD, André, inh.

DAOUST, Sylvie *

DUHAMEL, Carole, inh.

FONTAINE, Richard, inh.

GOUIN, Réjean, inh.

LEVESQUE, Richard, inh. (1)

MAGNY, France, inh. (1)

PARADIS, Richard, inh.

POIRIER, Jacques, inh.

RAYMOND, Lucie, inh.

ST-ONGE, Laurent, inh.

VEZINA, Jocelyn, inh.

* Administrateurs nommés

(1) Jusqu'au 24 janvier 1988

LES MEMBRES DU COMITE ADMINISTRATIF

VEZINA, Jocelyn, inh.
Président

LEVESQUE, Richard, inh. (1)
Vice-Président

RAYMOND, Lucie, inh.
Vice-Présidente

PARADIS, Richard, inh.
Vice-Président

CHOUINARD, André, inh.
Secrétaire

ST-ONGE, Laurent, inh.
Trésorier

DAOUST, Sylvie
Administrateur nommée

(1) Jusqu'au 24 janvier 1988

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS

	1987 Nombre	%	1988 Nombre	%
LIEU				
Au Québec	1264	98.0%	1339	97.4%
Hors Québec	27	2.0%	35	2.6%
	1291		1374	
SEXE				
Femmes	975	75.5%	1028	74.8%
Hommes	316	24.5%	346	25.2%
LANGUE MATERNELLE				
Anglais	48	3.7%	58	4.2%
Français	1212	93.9%	1285	93.5%
Autre	31	2.4%	31	2.3%
REPARTITION SELON LES REGIONS ADMINISTRATIVES				
01 Outaouais-Nord-ouest	53	4.1%	57	4.1%
02 Montréal	727	56.3%	765	55.7%
03 Saguenay-Lac St-Jean-Côte-Nord	97	7.5%	110	8.0%
04 Québec-Bas St-Laurent	255	19.8%	268	19.5%
05 Trois-Rivières	77	6.0%	81	5.9%
06 Cantons de l'Est	55	4.2%	58	4.2%
07 Hors Québec	27	2.1%	35	2.6%

ADMISSIONS AU COURS DE L'ANNEE 1987-1988: 170
RADIATIONS DU TABLEAU: 6

EFFECTIFS AU 31 MARS:		
Membres	1291	1374
Fichiers	140	162
TOTAL	1431	1536

La cotisation annuelle est de 170$ et est payable le 31 mars de chaque année.

RAPPORT DU PRESIDENT

Au cours de la dernière année, la Corporation s'est surtout attardée à compléter de grands dossiers qui ont été jugés prioritaires pour la profession. Cette orientation nous a permis de concentrer nos efforts sur les grandes questions de l'heure et de réaliser les objectifs fixés.

Nous avons jugé d'importance majeure, la conclusion d'une entente avec le Société canadienne de thérapie respiratoire eu égard à la reconnaissance des diplômes délivrés à l'extérieur du Québec. Il aura fallu plusieurs années de négociations entre nos deux organismes pour en arriver à un accord de réciprocité entre les inhalothérapeutes du Québec et ceux des autres provinces canadiennes. La formation se devant d'être la mesure étalon en telle matière, nous avons convenu d'unir nos efforts afin d'offrir une formation uniforme, à nos membres respectifs, d'un océan à l'autre.

Le colloque sur la formation a permis à la Corporation de prendre des engagements visant à dispenser des services d'éducation à la mesure des besoins de la profession. Dans cette optique, notre organisme a déjà informé les instances collégiales de la nécessité pour ces dernières de contrôler la qualité de la formation de l'enseignement de base.

La décision de l'Université de Montréal d'offrir dès septembre prochain un certificat en inhalothérapie revêt une importance capitale pour l'avenir de notre profession. L'inhalothérapeute clinicien sera appelé, au cours des prochaines années, à jouer un rôle de plus en plus important auprès de notre clientèle. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de l'enthousiasme manifesté par nos membres à participer à un tel programme.

Le Bureau a émis plusieurs principes visant au maintien de l'autorité de la Corporation en matière de compétence dans l'application des techniques de soins respiratoires. Ces principes seviront de cadre à des interventions spécifiques au cours des prochains mois et des actions concrètes confirmeront la ferme intention de l'organisme de prendre la place lui revenant à titre d'autorité publique en matière d'inhalothérapie au Québec.

La Corporation a également convenu avec l'organisation syndicale de former un comité bipartite visant à étudier les problèmes communs touchant les deux organismes et leurs membres respectifs. Cette décision nous permettra de conserver un contact constant et de prendre régulièrement le pouls découlant de nos orientations et des décisions s'y rattachant.

Qu'il me soit enfin permis de profiter de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont de près ou de loin contribué à faire de 1987-1988 une excellente année pour l'avènement de notre jeune profession.

Le Président,

Jocelyn Vézina, inh.

RAPPORT DES ACTIVITES DU BUREAU

Au cours du présent exercice, le Bureau s'est réuni à 5 reprises à l'occasion de réunions régulières.

Au point de vue du strict exercice de ses pouvoirs, les faits saillants de la période sont notamment:

- L'adoption, dans ses versions anglaise et française, du règlement concernant le code de déontologie de la profession;

- L'adoption, dans ses versions anglaise et française, du règlement sur le quorum aux assemblées générales et sur les affaires du Bureau;

- L'acceptation du règlement sur le fonds de garantie pour transmission à l'O.P.Q.;

- La nomination de monsieur Réjean Gouin en qualité de président du comité d'inspection professionelle et de messieurs Richard Paradis et André Carpentier en qualité de membres du même comité et de Mlle Lucie Landreville en qualité d'enquêteur au sein du même comité;

- La nomination de Lucie Landreville à titre de membre suppléant du comité d'inspection professionnelle;

- L'adoption d'une résolution visant à obliger les candidats ayant réussi l'examen d'admission à la profession à s'inscrire obligatoirement au tableau la première année;

- L'adoption, dans ses versions anglaise et française, du règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation des activités professionnelles des inhalothérapeutes;

- L'adoption, dans ses versions anglaise et française, du règlement sur les modalités d'élection du président et des administrateurs de la corporation;

- L'adoption d'une résolution concernant la composition du comité de discipline;

- La nomination de Monsieur Jacques Boilard au sein du comité de la règlementation;

RAPPORT DES ACTIVITES DU COMITE ADMINISTRATIF

Comme la loi l'exige, le comité administratif a tenu 9 séances au cours du présent exercice pendant lesquelles les affaires courantes ont été expédiées et notamment celles se rapportant au budget, aux rapports du trésorier, aux affaires d'assurance de même qu'à l'organisation du congrès annuel et à la préparation des réunions du Bureau.

RAPPORT DU SYNDIC

Syndic: Michel Bourgeois

Bien qu'aucune plainte disciplinaire n'ait été portée contre un membre au cours du présent exercice, le syndic n'est pas pour autant resté inactif.

En effet, dans les affaires portées à son attention, ses démarches ont donné les résultats escomptés.

Au cours du prochain exercice, le syndic entend poursuivre ses démarches et recherches en ce qui concerne l'usage non-autorisé du titre d'inhalothérapeute.

RAPPORT DU COMITE DE DISCIPLINE

Membres du comité:

Richard Paradis
Richard Lévesque

Le comité n'ayant été saisi d'aucune plainte contre un membre au cours du présent exercice, il n' a donc tenu aucune séance.

RAPPORT DU COMITE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité:

Réjean Gouin, président
Richard Paradis, secrétaire
André Carpentier, membre

Comité formé en vertu des articles 109 à 115
du Code des professions (loi 250).

L'année 1987-1988 a confirmé, auprès des membres et du public, l'existence réelle du comité d'inspection professionnelle des inhalothérapeutes du Québec.

L'élaboration des normes et critères de la pratique de l'inhalothérapie au Québec demeure la priorité du comité. Aussi, la présente année aura fait cheminer cet important dossier. Les inspections, les lectures, les recherches et les consultations nous auront permis de vérifier la pertinence du présent projet des normes. Une application de cette démarche a été l'élaboration et la diffusion de la norme de vérification de l'appareillage en anesthésie.

Réalisations du comité en 87-88

- Tenue de 13 réunions.
- Formation de trois enquêteurs afin de répondre avec compétence et intégrité aux exigences des différents champs de pratique;
- Règlementation de la tenue des dossiers d'inspection professionnelle;
- Elaboration du rapport type d'inspection générale;
- Etude des techniques d'aspiration bronchique et ventilation artificielle de différents services;
- Validation du projet de normes de la pratique de l'inhalothérapie au Québec.

Surveillance générale de l'exercice de la profession

Dans le cadre de la surveillance générale de l'exercice de la profession, cent quatre inhalothérapeutes ont été visités dans leur milieu de travail.

Champs d'activités visités:

-	Inhalothérapie générale	5
-	Anesthésie	4
-	Fonction respiratoire	
	Bilan de base seulement	2
	Spirométrie seulement	1
	Bilan respiratoire complet	2
-	Cardiologie	
	Cardiologie au repos	2
	E.C.G. dynamique	2
	E.C.G. à l'effort	3
-	Bronchoscopie	1
-	Soins à domicile	1

Constatations et recommandations générales du comité à l'égard de la profession:

Le comité déplore le fait que trop souvent, les actes posés auprès d'un bénéficiaire ainsi que les effets et les réactions s'y rattachant n'apparaissent pas au dossier médical ou s'ils y apparaissent, ils sont souvent décrits sommairement et non signés.

Le comité est d'avis que les services d'inhalothérapie auraient intérêt à développer un programme d'inspection, de calibration et de contrôle de qualité pour tout appareil utilisé en inhalothérapie.

Le comité souhaite qu'une énergie particulière soit apportée, autant par les inhalothérapeutes que par les services, afin d'assurer l'élaboration et la mise à jour des différentes techniques d'inhalothérapie.

Dans les services de fonction respiratoire, le comité a constaté des disparités techniques qui peuvent être à l'origine d'écarts entre les résultats produits par différents centres pour un même bénéficiaire. Le comité aura à définir les critères acceptables des courbes ainsi que des politiques ou normes spécifiant le nombre de courbes nécessaires pour les différents tests de la fonction respiratoire.

Enquêtes particulières sur la compétence professionnelle

Au cours de l'année, le comité n'ayant été saisi d'aucune plainte contre un membre, il n'a procédé à aucune inspection particulière sur la compétence des membres de la Corporation.

RAPPORT DU COMITE D'EXAMENS, D'EQUIVALENCE ET DE FORMATION

Membres du comité:

Carole Duhamel, présidente
Carole Gauthier
Monique Thibert
Hélène Roy-Gouin
André Renaud
Gérard Tremblay

Concernant l'examen d'admission, le comité a travaillé au cours du présent exercice à l'élaboration d'une nouvelle banque de questions. Le comité a aussi révisé la division de l'examen et augmenté le nombre de questions. Plusieurs aspects ont aussi été l'objet des rencontres, tels que l'uniformisation des abréviations médicales, des unités de mesures et des valeurs normales. A nouveau, trois séances d'examen ont eu lieu cette année, au mois de juin et septembre pour 1987 et au mois de janvier pour l'année 1988.

Le projet d'une formation post-collégiale facultative au niveau universitaire, initié l'an dernier, a été poursuivi. Les activités se résument à plusieurs rencontres avec les représentants universitaires afin d'élaborer un document de travail sur un projet de création d'un certificat en inhalothérapie. Le cheminement du document en est à sa dernière phase, soit l'étape de planification de la mise en marche.

Concernant la réciprocité avec l'organisme canadien, la Canadian Society of Respiratory Therapists, un engagement formel pour une clause d'équivalence de diplômes a fait l'objet de plusieurs réunions. L'entente prévoit outre la reconnaissance de diplômes, un examen unique national et l'accréditation de tous les programmes d'enseignement en inhalothérapie à travers le Canada.

Pour une seconde fois, le comité tiendra un colloque sur la formation en inhalothérapie, tout particulièrement sur la mise sur pied d'un programme de recyclage en inhalothérapie.

RAPPORT DU COMITE DE LA REGLEMENTATION

Membres du comité:
Jacques Poirier, inh.
Jocelyn Vézina, inh.
Jacques Boilard *

Le présent exercice a surtout été marqué par la publication de 6 de nos règlements majeurs dans la Gazette officielle du Québec.

Comme vous le savez sans doute, cette étape précédant immédiatement l'approbation de nos règlements par le gouvernement est l'aboutissement d'un long processus. Un tableau en annexe de ce rapport indique l'état actuel de la règlementation. Outre le suivi de la règlementation approuvée par le Bureau pour en assurer le cheminement jusqu'à l'étape finale, le comité a élaboré et proposé au Bureau deux nouveaux règlements en rapport respectivement avec la publicité et avec la mise sur pied d'un fonds de garantie contre la responsabilité que pourraient encourir les membres en raison des fautes ou négligences commises par ceux-ci dans l'exercice de leur profession. Les deux règlements ont reçu l'approbation de principe de Bureau.

N'ayant pu offrir aux membres un régime convenable suite à l'intransigeance du monde des assurances, soucieux de la protection du public et sensibles au désir des membres de bénéficier d'une forme de protection, les administrateurs ont approuvé une formule originale qui est non seulement en harmonie avec notre réalité mais qui sera en outre gérée par les inhalothérapeutes. Ce projet de règlement fait présentement l'objet de discussions avec des représentants de l'Office des professions. Intitulé ¨Règlement sur le fonds de garantie¨, nous estimons que ce projet répond à un besoin des membres de bénéficier d'une protection eu égard aux actes professionnels.

* Administrateur nommé

ANNEXE

ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION AU 31 MARS 1988

TITRE DU RÈGLEMENT	ÉTAPE ACTUELLE	ÉTAPES ULTÉRIEURES
Affaires du Bureau et assemblées générales	Publication dans la G.O. du 23/03/88 sous forme de projet	Approbation gouvernementale et publication du texte définitif
Représentation au Bureau et régions électorales	Publication dans la G.O. du 23/03/88 sous forme de projet	Approbation gouvernementale et publication du texte définitif
Modalités d'élections du président et des administrateurs	Publication dans la G.O. du 06/04/88 sous forme de projet	Approbation gouvernementale et publication du texte définitif
Code de déontologie	Publication dans la G.O. du 15/06/88 sous forme de projet	Approbation gouvernementale et publication du texte définitif
Procédures du comité d'inspection professionnelle	Publication dans la G.O. du 15/06/88 sous forme de projet	Approbation gouvernementale et publication du texte définitif
Stages de perfectionnement et limitation des activités professionnelles	Publication dans la G.O. du 30/03/88 sous forme de projet	Approbation gouvernementale et publication du texte définitif
Publicité	Approbation du principe par le Bureau lors de son assemblée du 16/12/87	Approbation formelle par l'Office, traduction, adoption par le Bureau, publication dans la G.O. sous forme de projet, approbation gouvernementale et publication du texte définitif dans la G.O.
Fonds de garantie	Approbation du principe par le Bureau lors de son assemblée du 30/06/87	Approbation formelle par l'Office, traduction, adoption par le bureau, publication dans la G.O. sous forme de projet, approbation gouvernementale et publication du texte définitif dans la G.O.

RAPPORT DU COMITE DU JOURNAL

Membres du comité:

Laurent St-Onge, inh., BSc.
Ann Dupont, inh.
Suzanne Trépanier, inh.
Lucie Hébert, inh.

Collaborateurs: Pierre Beaudry, inh.
François Boutin, inh.

Au cours du présent exercice, trois numéros de la revue Inhalo-Scope ont été publiés. Un nouveau comité a également vu le jour et s'est fixé comme objectif principal de recruter des collaborateurs à l'intérieur des différentes régions administratives du Québec.

La philosophie du comité est d'utiliser ses collaborateurs pour la formulation d'articles scientifiques afin d'offrir aux lecteurs une information reflétant les caractères particuliers des différents milieux.

Le comité de rédaction entend maintenir les standards de qualité qui ont prévalu depuis sa toute première parution et favoriser au cours des prochains mois la vente de publicité ayant trait aux activités professionnelles des inhalothérapeutes.

RAPPORT DU VERIFICATEUR

AUX MEMBRES DE LA CORPORATION PROFESSIONNELLE

DES INHALOTHERAPEUTES DU QUEBEC

J'ai vérifié le bilan de la Corporation professionnelle des inhalothérapeutes du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des résultats de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

A mon avis, ce bilan et cet état des résultats présentent fidèlement la situation financière de la Corporation au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'année terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'excercice précédent.

Alain Côté
Comptable agréé

Montréal, le 26 mai 1988

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES INHALOTHERAPEUTES DU QUEBEC

BILAN AU 31 MARS 1988

ACTIF

A COURT TERME

Encaisse	88 001.42$	
Placements	80 000.00	
Total de l'actif		168 001.42

PASSIF ET AVOIR

PASSIF A COURT TERME

Créditeurs et frais encourus	11 792.82$	
Cotisations reportées	146 579.00	
Congrès	10 469.42	
Total du passif		168 841.24

AVOIR DES MEMBRES

Solde au début de l'exercice	47 438.39$	
Soustraire: L'excédent des charges sur les produits	48 278.21	
Solde à la fin de l'exercice		(839,82$
Total du passif et de l'avoir des membres		168 001,42

APPROUVE PAR LE BUREAU DE LA CPIQ

Claude Jacques Poirier

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES INHALOTHERAPEUTES DU QUEBEC

ETAT DES RESULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1988

PRODUITS

Cotisations membres	240 585.83$	
Revenus d'intérêts	9 509.90	
Publicité Inhalo-Scope	13 272.40	
Inscription-examens	5 131.00	
Congrès	38 871.55	
Total des produits		307 370.68

CHARGES

Salaires	26 837.91$	
Avantages sociaux	2 216.84	
Honoraires de vérification	3 500.00	
Contentieux	34 792.86	
Cotisation - C.I.Q.	7 462.00	
Frais de représentation-voyage	17 508.22	
Frais de secrétariat	21 025.09	
Loyer	23 878.00	
Fournitures et mobilier de bureau	19 346.24	
Téléphone et télégramme	6 328.74	
Timbres	10 293.10	
Location d'équipement	3 507.72	
Taxes, licences et permis	3 135.68	
Assurances	7 057.56	
Frais de banque	1 718.56	
Frais de réunion du Bur. & d'assemblée	20 671.49	
Frais de réunion du C.A.	9 738.64	
Ordinateur et périphériques	19 916.76	
Vidéo et périphériques	2 072.64	
Abonnements	144.45	
		241 152.50

COMITES

Règlementation	4 090.88$	
Inspection normes de qualité	21 364.33	
Formation continue	2 999.04	
Syndic	1 753.24	
Education-examen-équivalence	12 261.32	
Journal - Inhalo-Scope	18 610.17	
Réunion intercorporation & réciprocité	10 045.62	
Rapport annuel	4 536.76	
Total - comités		75 661.36

CONGRES

Hotel	22 441.40$	
Activités sociales	2 652.98	
Montages - kiosques	1 754.90	
Conférenciers	2 350.00	
Frais remboursés	4 275.57	
Imprimerie et poste	4 016.56	
Frais imputés	93.62	
Comité	1 250.00	
Total - congrès		38 835.03

TOTAL DES CHARGES	355 648.89
EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	48 278.21

NOTES COMPLEMENTAIRES

AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1: Conventions comptables

Immobilisations:

Le coût des immobilisations est passé aux résultats de l'exercice dans lequel il est engagé.

NOTE 2: Engagement contractuel

La Corporation loue ses locaux en vertu d'un bail se terminant le 30 novembre 1990. Le loyer mensuel s'élève à 2 457$.